

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00548

Numéro SIREN : 326 465 689

Nom ou dénomination : AGM AUDIT LEGAL

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2021 sous le numéro de dépôt 6432

SAS AGM AUDIT LEGAL

3 avenue de Chalon - Bâtiment B
71380 SAINT MARCEL

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Activité : Commissariat aux comptes

SIRET : 32646568900056

NAF : 6920Z

Sommaire

BILAN	3
Bilan	4
COMPTE DE RESULTAT sur 2 ANS	7
Compte de résultat	9
ANNEXES	11

BILAN

SAS AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	5 780	5 780		
Fonds commercial	42 991		42 991	42 991
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles	25 186	22 803	2 383	4 868
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 749		5 749	5 727
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	79 706	28 583	51 123	53 585
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	15 000		15 000	5 000
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	73 696		73 696	131 010
Fournisseurs débiteurs	31 949		31 949	25 630
Personnel				1 944
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 705		2 705	3 302
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 444		1 444	2 798
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3		3	171
Charges constatées d'avance	18 035		18 035	17 318
TOTAL ACTIF CIRCULANT	142 832		142 832	187 173
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	222 537	28 583	193 954	240 758

SAS AGM AUDIT LEGAL



Bilan

	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	46 500	46 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 650	4 650
Réserves statutaires ou contractuelles	36 331	33 361
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	454	17 970
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	87 934	102 481
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 212	9 945
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 212	9 945
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		8 155
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 258	21 075
<i>Personnel</i>	42 674	38 167
<i>Organismes sociaux</i>	26 512	25 218
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	21 179	33 021
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 185	2 698
Dettes fiscales et sociales	93 549	99 103
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	106 020	138 277
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	193 954	240 758

COMPTE DE RESULTAT sur 2 ANS

SAS AGM AUDIT LEGAL



Compte de résultat

	du 01/09/20 au 31/08/21 12 mois	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	674 733	693 153	-18 420	-2,66
Production stockée	10 000		10 000	
Autres produits	1 540	10 100	-8 560	-84,76
Total	686 272	703 253	-16 981	-2,41
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	379 002	405 149	-26 147	-6,45
Total	379 002	405 149	-26 147	-6,45
MARGE SUR M/SES & MAT	307 270	298 104	9 166	3,07
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	5 170	4 085	1 086	26,58
Salaires et Traitements	217 522	197 003	20 519	10,42
Charges sociales	73 721	64 943	8 778	13,52
Amortissements et provisions	8 265	7 676	589	7,68
Autres charges	104	81	23	27,88
Total	304 782	273 787	30 995	11,32
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 488	24 317	-21 829	-89,77
Charges financières	2 376	3 064	-688	-22,45
Résultat financier	-2 376	-3 064	688	-22,45
RESULTAT COURANT	112	21 253	-21 141	-99,48
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices	-342	3 283	-3 625	-110,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	454	17 970	-17 516	-97,48

ANNEXES

SAS AGM AUDIT LEGAL



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGM AUDIT LEGAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2021, dont le total est de 193 954 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 454 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/10/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SAS AGM AUDIT LEGAL



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	42 991			42 991
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 365	5 780	4 365	5 780
Immobilisations incorporelles	47 356	5 780	4 365	48 771
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 932			1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 254			23 254
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	25 186			25 186
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 727	22		5 749
Immobilisations financières	5 727	22		5 749
ACTIF IMMOBILISE	78 268	5 802	4 365	79 706

SAS AGM AUDIT LEGAL



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	5 780		22	5 802
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	5 780		22	5 802
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	4 365			4 365
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	4 365			4 365

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2021
Éléments achetés	42 991
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	42 991

L'adoption du règlement l'ANC n°2015-06 modifiant le PCG n'a aucun impact sur les comptes, la société n'ayant que des fonds de commerce non amortis qui faisaient déjà l'objet d'un test de dépréciation annuel, leur valeur étant comparée au valeur de transaction dans le secteur d'activité concerné.

SAS AGM AUDIT LEGAL



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 365	5 780	4 365	5 780
Immobilisations incorporelles	4 365	5 780	4 365	5 780
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 932			1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 385	2 485		20 871
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	20 318	2 485		22 803
ACTIF IMMOBILISE	24 683	8 265	4 365	28 583

SAS AGM AUDIT LEGAL



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 133 578 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 749		5 749
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	73 696	73 696	
Autres	36 097	36 097	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 035	18 035	
Total	133 578	127 829	5 749
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	5 974
Fournisseurs - RRR à obtenir	3 000
Total	8 974

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 500,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 106 020 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 212	1 212		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 258	11 258		
Dettes fiscales et sociales	93 493	93 493		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	56	56		
Produits constatés d'avance				
Total	106 020	106 020		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	56			

SAS AGM AUDIT LEGAL



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	277
Autres chges de pers. à payer	31 735
Personnel - autres charges à payer	10 000
Charges sociales s/congés à payer	11 425
Charges sociales - charges à payer	3 600
Etat - autres charges à payer	1 947
Total	58 983

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	18 035		
Total	18 035		

AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2021, s'élevant à 454 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **454,00 €**

- La totalité au poste Autres Réserves : **454,00 €**

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2020

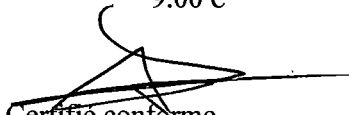
- Dividende global distribué : 15 000.00 €
soit, par titre : 5.00 €

Exercice : 31/08/2019

- Dividende global distribué : 36 000.00 €
soit, par titre : 12.00 €

Exercice : 31/08/2018

- Dividende global distribué : 27 000.00 €
soit, par titre : 9.00 €


Certifié conforme

Le Président

Y.L.AUDIT

Représentée par Yves Llobell

AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €
Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B
71380 SAINT MARCEL
326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2021

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2021, s'élevant à 454 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **454,00 €**

- La totalité au poste Autres Réserves : **454,00 €**

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2020

- Dividende global distribué : 15 000.00 €
soit, par titre : 5.00 €

Exercice : 31/08/2019

- Dividende global distribué : 36 000.00 €
soit, par titre : 12.00 €

Exercice : 31/08/2018

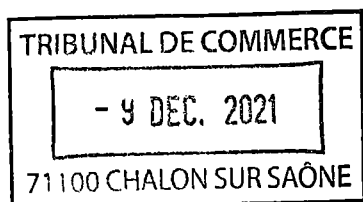
- Dividende global distribué : 27 000.00 €
soit, par titre : 9.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme
Le Président
Y.L.AUDIT

Représentée par Yves Llobell



Greffé du Tribunal de Commerce

4 rue Emiland Menand

71100 CHALON SUR SAONE

Saint Marcel, le 6 décembre 2021

Objet : SAS AGM AUDIT LEGAL
N. Réf. : YVL/NDO

Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous références, les documents suivants:

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 août 2021,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45,20 € en règlement de cette formalité. Nous vous remercions de nous transmettre, à notre cabinet, le récépissé de dépôt ainsi que la facture acquittée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.



Yves LLOBELL agissant en tant que gérant de
la société YL AUDIT, Présidente de la SAS AGM
AUDIT LEGAL